



Héritage conflit avec le beau-père

Par **Julie 23**, le **10/06/2018 à 14:49**

Bonjour,
Ma mère est décédée le 22 mai. Elle était mariée à mon beau-père et propriétaire d'une maison avec lui dans laquelle il vit actuellement. Nous étions en conflit et j'ignore tout des dispositions prises par ma mère de son vivant. Ma question est la suivante : dois-je attendre de recevoir une lettre du notaire ou dois-je engager des démarches de mon côté pour connaître mon héritage ? Dans ce dernier cas, quelles sont les démarches à effectuer ?
Par avance, merci pour votre réponse
Julie

Par **Visiteur**, le **10/06/2018 à 16:00**

Bonjour
Tout est question de dispositions, effectivement
Soit monsieur hérite de 25%
Soit il y a une donation au denier vivant qui lui lègue l'usufruit...ou un testament qui peut aller plus loin sachant que vous n'êtes réservataire que pour 50%.

Par **Julie 23**, le **10/06/2018 à 19:33**

Merci pour votre réponse claire et rapide. Dois-je attendre qu'un notaire me contacte ou dois-je faire des démarches ? Si oui, lesquelles ?

Par **Visiteur**, le **10/06/2018 à 21:57**

Vous pouvez avoir votre propre notaire.

Par **Julie 23**, le **10/06/2018** à **22:34**

Il peut y avoir deux notaires sur une même succession ?

Par **Visiteur**, le **10/06/2018** à **23:18**

Bien sur et cela ne coûte pas plus cher.

Par **Julie 23**, le **11/06/2018** à **00:05**

Le plus probable est que bon beau-père ait l'usufruit de sa maison. Dans ce cas, comment rémunérer le notaire si je n'hérite de rien avant des années ? Et quel sera son rôle ?